

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle  
et numérique

## **Arrêté du 16 mars 2023 modifiant l'arrêté du 23 mars 2005 portant attribution des mastères spécialisés de l'Institut national des télécommunications**

NOR : ECOG2306301A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2005 portant attribution des mastères spécialisés de l'Institut national des télécommunications,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 3 de l'arrêté du 23 mars 2005 susvisé, les mots : « Monsieur Dobou (*Kokou Setsoafia*) » sont remplacés par les mots : « Monsieur Dobou (*Daniel, Kokou*).

#### **Article 2**

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de Télécom SudParis sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 mars 2023

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY